

État des risques et Pollutions

Parcelle 000-0D-1385 située à Faverges-Seythenex (74)



Rapport généré par

GoodPlaceto.Live

Retrouvez l'ensemble des sources utilisées pour établir ce rapport sur goodplaceto.live/sources

1. Plans de prévention

Dernière mise à jour des données: 17/04/2024

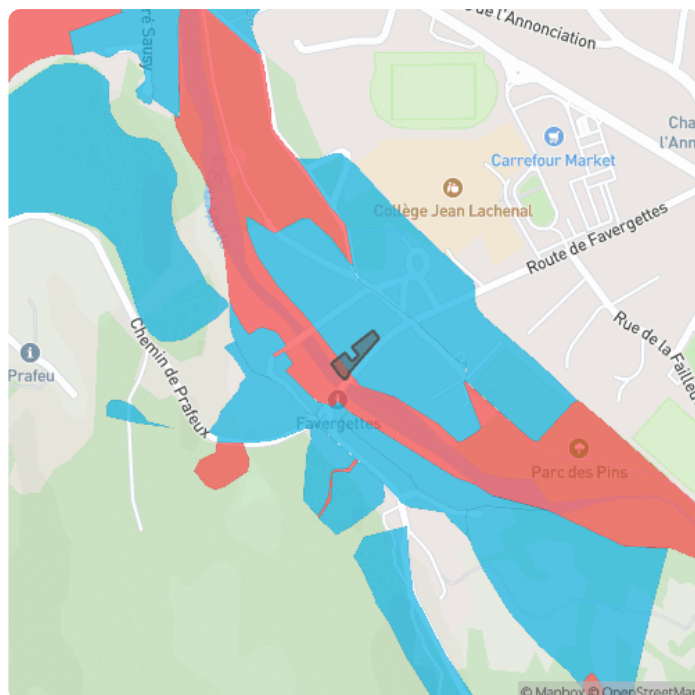
Multi-risques - PPR #74DDT20110018

Un plan de prévention nommé **PPR de Faverges** à été approuvé le 13/12/2011.

Il couvre les aléas suivant:

- Mouvement de terrain
- Mouvement de terrain: Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
- Inondation: Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Votre parcelle **est exposée** aux risques énoncés par le plan de prévention.



Légende:

- Zone d'interdiction ● Zone de prescription ● Autres zones à risques ● Parcelle étudiée

Informations à remplir par le vendeur / bailleur concernant le plan de prévention des risques Multi-risques

Le règlement du PPR nommé **PPR de Faverges** peut prescrire des travaux selon le degré d'exposition au risque de votre parcelle. Vous devez prendre connaissance du règlement et répondre aux questions ci-dessous.

Ce bien est concerné par une prescription de travaux?

Oui

Non

Si oui, les travaux ont-ils été réalisés ?

Oui

Non

Non concerné

Multi-risques - PPR #74DDT20070005

Un plan de prévention nommé **PPR sur la commune de Seythenex** à été approuvé le 01/10/2009.

Il couvre les aléas suivant:

- Inondation
- Inondation: Par remontées de nappes naturelles
- Avalanche

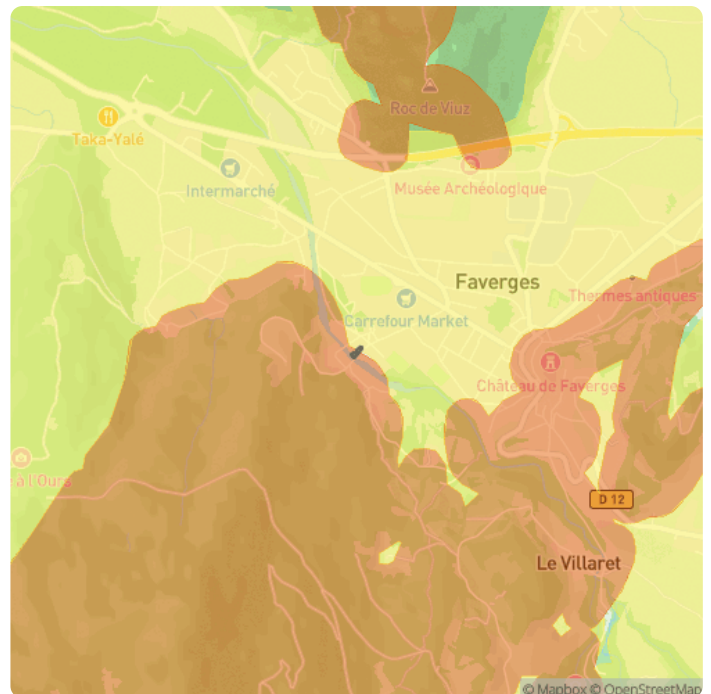
Des risques existent au niveau de la ville mais votre parcelle **n'est pas** exposée à ces risques.

2. Autres risques qui peuvent impacter votre bien

Phénomène de retrait/gonflement des sols argileux

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles, bien que non dangereux pour l'homme, engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles.

Cette parcelle se situe dans une zone de risque **moyen**.



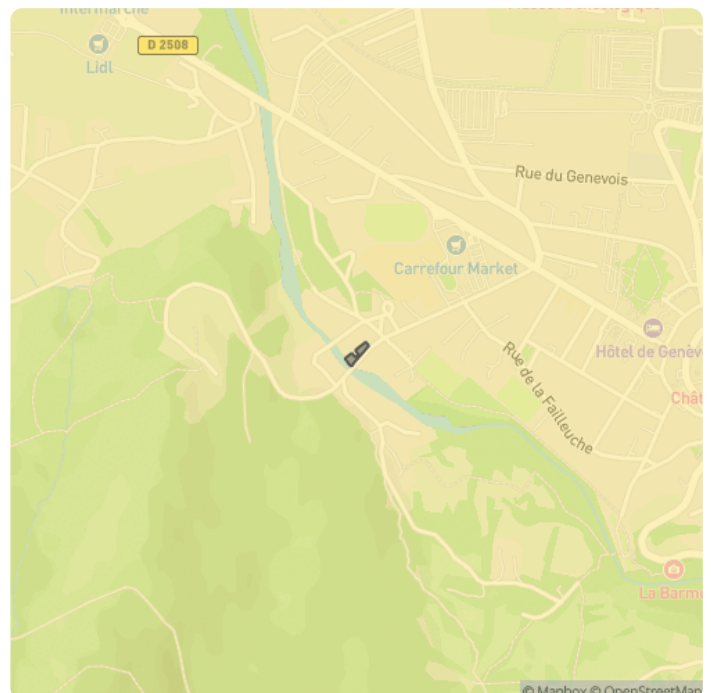
Légende:

- Très argileux
- Moyennement argileux
- Faiblement argileux
- N/C
- Parcelle étudiée

Exposition au radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques.

Cette parcelle se situe dans une zone de risque **faible**.



Légende:

- Radon en forte quantité
- Radon en moyenne quantité
- Radon en faible quantité
- Parcelle étudiée

Plan d'exposition au bruit

Le plan d'exposition au bruit délimite les zones exposées au bruit aéroportuaires. Il y a 3 zones de bruit dans les petits aéroports et 4 dans ceux qui accueillent un trafic important....

Cette parcelle n'est pas concernée par le **plan d'exposition au bruit**.



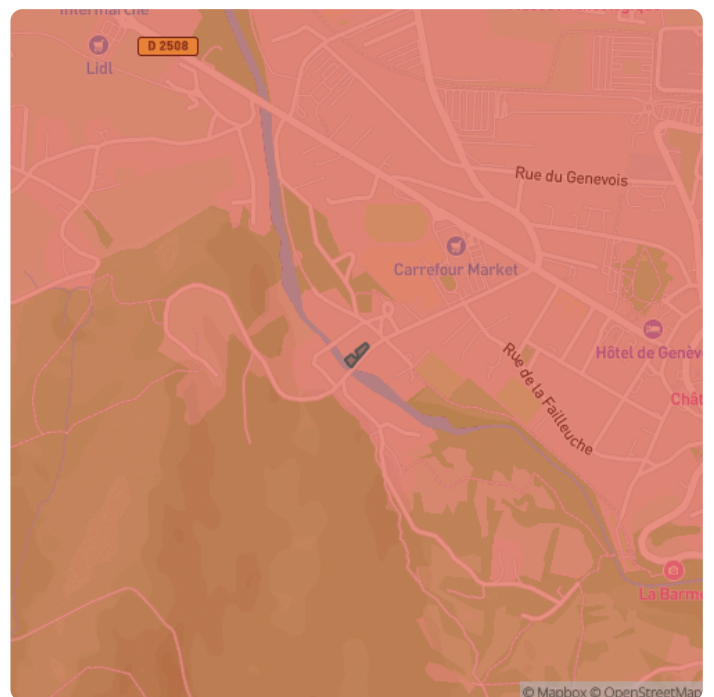
Légende:

- | | | |
|---------------------|----------------|--------------------|
| ● Enceinte aéroport | ● Gêne intense | ● Gêne moyenne |
| ● Gêne faible | ● Non exposé | ● Parcelle étudiée |

Risque sismique

Le risque sismique en France est la possibilité qu'un aléa de type séisme se produise et occasionne des dommages plus ou moins importants aux enjeux humains, économiques ou environnementaux situés sur le territoire national français.

Cette parcelle se situe dans une zone de risque **moyenne**.



Légende:

- | | | |
|----------|---------------|--------------------|
| ● Fort | ● Moyenne | ● Modérée |
| ● Faible | ● Très faible | ● Parcelle étudiée |

3. Pollutions diverses

Secteur d'information des sols

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) sont les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

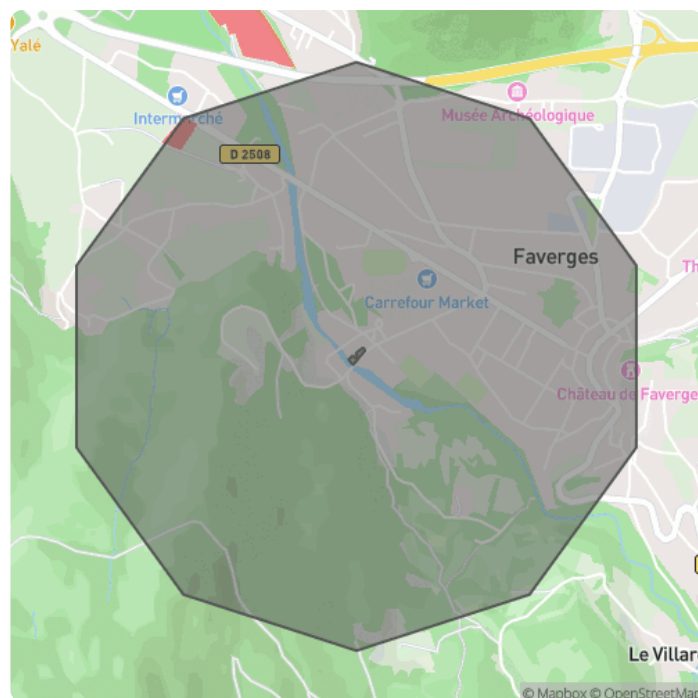
Il y a 2 parcelle(s) polluée(s) à 1km de votre bien.

Vous retrouverez toutes les informations complémentaires en annexe.

Légende:

● Sols pollués

● Parcelle étudiée



Anciens sites industriels

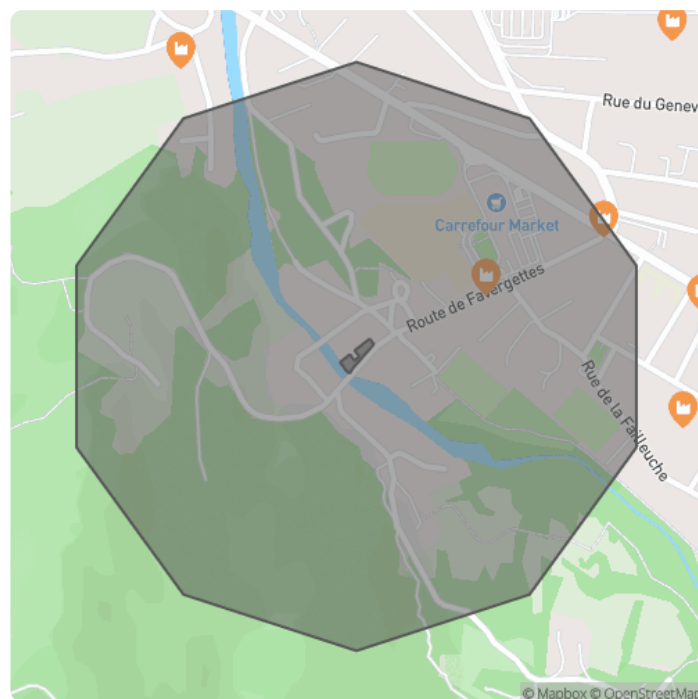
La carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles (industries lourdes, manufacturières...) ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes (blanchisseries, les stations-services et garages...).

Il y a 2 ancien(s) site(s) industriels à 500m de votre bien.

Vous retrouverez toutes les informations complémentaires en annexe.

Légende:

● Parcelle étudiée



4. Catastrophes naturelles reconnues à Faverges-Seythenex

Risque	Début / Fin	Arrêté du	Indémnisé ?
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/04/15 au 02/05/15	16/07/15	<input type="checkbox"/>

5. Information sur l'indemnisation par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

Sur la page précédente se trouvent les arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles. Celles qui ont fait l'objet d'une indemnisation doivent être remplis dans l'espace prévu à cet effet par le propriétaire du bien.

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle, un rappel sur les différents documents est disponible en annexe.

Signature:

Le propriétaire,

Date:

Signature:

L'acheteur,

Date:

Signature:

Annexes

📍 Parcelle 000-0D-1385

📅 16/05/2024

Secteur d'information des sols

Nom	Plus d'infos	Distance
Pole Position	Voir	944m
Décharge communale de Faverges	Voir	999m

Anciens sites industriels

Nom	Activités	Plus d'infos	Distance
Emile DAVID	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	Voir	258m
Les Fils de F. GANTELET, anc. M. GANTELET Francis ou François	Garages, ateliers, mécanique et soudure;Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage);Régénération et/ou stockage d'huiles usagées;Dépôt de liquides inflammables	Voir	480m

Documents à fournir avec le rapport

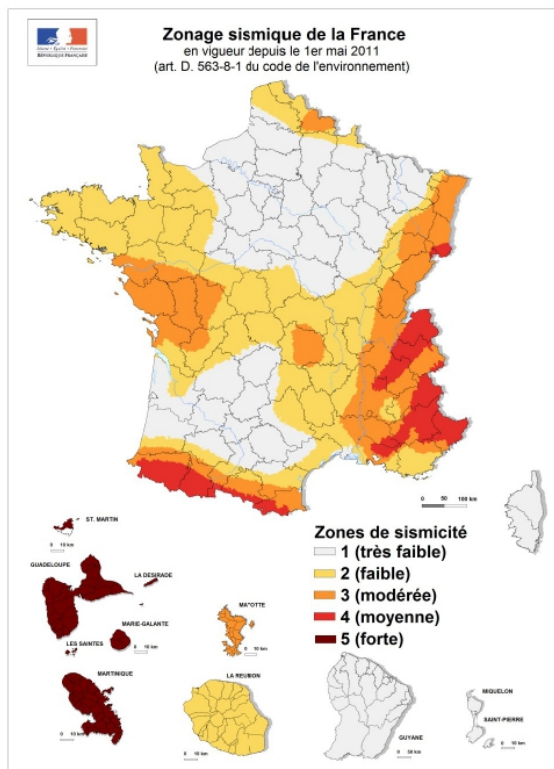
Règlement et zonage du PPR #74DDT20110018 nommé **PPR de Faverges**

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune






Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au **risque sismique**.



La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>